

Fiche 3 Développer des dispositifs d'intervention en santé mentale hors murs, permettant de renforcer le repérage auprès des jeunes enfants

Groupe de Suivi	Repérage et prévention – Repérages Enfants
Titre	1.1.3 Développer des dispositifs d'intervention en santé mentale hors murs, permettant de renforcer le repérage auprès des jeunes enfants
Catégories	Public :
	Thématique : Repérages enfants
	Offre de soins ou de services :
Cadrage Régional	La période des 1000 premiers jours (de la période préconceptionnelle aux deux ans de l'enfant) est essentielle pour le développement de l'enfant. Les interventions qui y sont mises en place ont une efficacité proportionnelle à leur précocité. Au niveau national, la feuille de route nationale pour la psychiatrie et la santé mentale insiste également sur l'importance des interventions précoces. La mise en place du parcours 1000 jours s'est concrétisée par l'élaboration d'une feuille de route nationale « 1 000 jours ». Cette feuille de route prévoit qu'une réponse individualisée, adaptée aux fragilités et spécificités de l'enfant et de ses parents puisse être proposée en cas de besoin. Au sein de ce parcours, il est ainsi proposé de renforcer la prise en charge des détresses psychologiques parentales de manière graduée et individualisée à travers la création ou le renforcement d'une offre de soins en psychiatrie périnatale. Au niveau régional, le PRS 2 prévoit, pour son volet santé mentale, de développer l'intervention précoce¹, avec comme objectif d'augmenter le recours aux soins de 15% pour les 0-4 ans et leurs parents. Pour son volet périnatalité, il cible en particulier le repérage systématique des vulnérabilités médico-psycho-sociales et l'articulation ville-hôpital pour les parcours complexes. Un groupe de travail régional « santé mentale » fonctionne depuis 2018, sous l'égide de la commission régionale périnatalité. Les travaux de ce groupe ont permis de définir un plan d'action autour de 5 axes : -repérage chez la femme enceinte, la mère, le coparent ou le bébé (sensibilisation et outillage des professionnels de premiers recours, généralisation des unités de psychopathologie périnatale dans chaque maternité) -staff médico-psycho-social : formalisation d'une charte, évaluation, accompagnement pour la mise en place des principes de la charte)

¹Extraits du schéma régional de santé 2018-2022 : *Si le principe de l'intervention précoce s'applique à tous les âges de la vie, la petite enfance est une période cruciale pour tenter de réduire la proportion d'enfants vulnérables et de favoriser le développement global des enfants. (cf. action 6 sur le développement de programmes de renforcement des compétences psychosociales).*

(...) Pour les soins, la précocité des interventions vise à réduire les retards constatés au diagnostic ou à l'entrée dans le soin. Elle trouve une déclinaison spécifique avec l'engagement n°2 de la nouvelle stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement

(...) Plus globalement, la facilité et la convivialité d'accès au soin psychiatrique doit être renforcée : organisations favorables à la réduction des délais d'attente, lisibilité et information sur l'offre, appui aux professionnels de premier recours, en particulier les médecins généralistes, mais aussi les travailleurs sociaux et éducateurs, les services publics départementaux et les services hospitaliers somatiques, en particulier maternités et pédiatries.

	-renforcement de l'offre par territoire : clarification des attendus et des missions pour chaque type de structure au niveau régional et approche territoriale pour identifier les offres manquantes -renforcement des structures d'appui : réseaux de périnatalité, structure de recours -évaluation des actions Les actions proposées par les territoires doivent s'inscrire dans ces axes. Elles respectent les critères suivants : • Inscription dans un parcours • Prise en charge globale adulte-enfant • Territoire d'intervention Chaque structure définit son territoire d'intervention, sur la base du nombre de naissances domiciliées. Ce territoire doit représenter un volume d'actes permettant d'entretenir des liens réguliers avec chaque acteur intervenant en amont et en aval de la prise en charge dans la structure.
Justification de l'action	Intégrer référence Diagnostic 92 Favoriser l'intervention de professionnels du soin psychique et de l'accompagnement médico-social au sein des lieux de repérage dans la cité, en s'appuyant sur les initiatives concluantes. - o Une psychologue du secteur de Boulogne (Groupe hospitalier Paul Guiraud) intervient au sein du commissariat pour repérer les difficultés des familles vulnérables, et favoriser le lien avec les soins. - o L'équipe mobile de diagnostic et d'intervention précoce de l'association Les Papillons Blancs de la Colline, intervient en médiation sur les lieux de la petite enfance (crèches, conseils d'école), et au domicile des parents dans un second temps avec leur accord. Ce dispositif permet un début de sensibilisation des enseignants et des parents, et une déstigmatisation très précoce (dès avant un an). Ce type de dispositif peut être mis en place en différents lieux, mais sous-entend des formations spécifiques.
Description de l'action	Objectif :
	Déroulé prévu et calendrier :
	Territoire cible :
	Indicateurs d'évaluation : Nombre et type d'interventions des acteurs de la santé mentale dans les lieux de la petite enfance réalisées annuellement, et répartition géographique
Acteur en responsabilité	
Acteurs impliqués	
Ressources prévues	
Références PTSM correspondantes	AXE 1. DEVELOPPER LE REPERAGE PRECOCE DES TROUBLES DE SANTE MENTALE 1.1 Renforcer le repérage précoce vers les 0-5 ans